

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA16 17262**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 18 janvier 2016 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA16 17262 : Règlement modifiant le *Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M. c. O-0.1), afin de préciser notamment les normes d'implantation et d'aménagement d'un café-terrasse.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 27 janvier 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate